

LE
L
L
E
N
E
Z
O
S
R
O
N
A
C
S
I
O
C
A
N
S

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Plats Cuisinés

THIERRY VAISSIER

N°98

9



**Horaires d'ouverture
du secrétariat de la Mairie :**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00**

**MAIRIE DE SORNAC - 5 Place de l'Eglise
19290 SORNAC**

Tél : 05.55.94.61.27

Mail : communedesornac@wanadoo.fr

Site internet : <http://sornac19.wix.com/sornac>

SORNAC (Corr) (sauf le mercredi après midi)

L'été 2017



JEUX INTER-VILLAGES



LAUREATS du
CONCOURS de PECHE



DEFILE DE LA SAINT ROCH



PEPITO



INAUGURATION EXPOSITION «REVES d'ENFANTS»



LE MOT DU MAIRE

L'automne et ses couleurs chatoyantes colorent désormais notre belle région.

Nos petits écoliers et leurs enseignants ont repris, eux aussi, le chemin de l'école : Effectif à la hausse comparé à l'année précédente. Bienvenue à Madame Emilie ROCHE, la nouvelle institutrice des CP et CE1.

Pour notre futur boucher, l'heure de la rentrée a aussi sonné, après de longs mois de travaux et de diverses tracasseries administratives, la boucherie communale ouvre enfin ses portes.

Réservez à Monsieur VAISSIER, notre boucher, un bon accueil. Nous ne doutons pas qu'il saura nous séduire et nous fidéliser avec des produits de qualité et un bon savoir faire.

Il dispose, comme vous pouvez le constater, d'un très bel outil de travail.

Un commerce qui ouvre, c'est de la vie au village, de la proximité retrouvée : que « le bon bouche à oreille » fonctionne et que cette ouverture redonne à l'ensemble de nos commerces un nouvel élan .

Nous avons aussi, plus modestement, mis à disposition de notre cuisinière de l'école, Madame Christine HABASQUE, un espace cuisine mieux adapté aux nouvelles normes et plus facile d'entretien. Des petits travaux, tels que lavabos pour enfants, sanitaires et vestiaires pour le personnel sont venus compléter cette réalisation.

Depuis la rentrée, les enfants bénéficient de ce nouvel équipement.

Deux services sont effectués à l'école, mais à partir du mois de janvier, les repas des enfants seront préparés à l'EHPAD, toujours par Christine, puis servis à la cantine de l'école.

L'EHPAD aujourd'hui prépare ses repas dans la cuisine de la salle polyvalente. Le temps de la réfection de sa propre cuisine et ce, au moins, jusqu'à la fin de l'année 2017.

J'en profite pour remercier les résidents et le personnel de cet établissement pour leur patience en raison de la gêne occasionnée par ces travaux.

Mais l'été, c'est aussi la fête avec un immense feu de la Saint Jean en musique, organisé par le Foyer Rural, un inter village animé sous la pluie.

Cette année, le repas organisé par les pompiers, a élu domicile à la caserne : vif succès pour ce dernier.

A la tombée de la nuit, autour de l'étang, un superbe feu d'artifice sonorisé a ravi petits et grands

Les pêches aux écrevisses ont de nouveau été très appréciées. Le concours de pêche proposé par la Truite Sornacoise a rassemblé de nombreux amateurs.

L'exposition d'Arts et Culture, sur le thème « rêves d'enfant », est toujours très attendue pour sa qualité et sa diversité.

Une Saint Roch réussie, de belles animations, comme le marché artisanal, des chars illuminés par le bonheur des enfants. Bravo au Comité des Fêtes.

La municipalité souhaite la bienvenue au nouvel Adjudant de la brigade de gendarmerie, Monsieur Frédéric DENIS qui remplace l'Adjudant BLERON ainsi qu'au Gendarme Adjoint Volontaire, Madame Touhfiatil ABDALLAH.

La pêche laisse désormais place à la chasse, la saison du foot reprend, bref du « grain à moudre » pour nos associations.

J'ai bien sûr une pensée pour ceux qui nous ont quittés ainsi que pour les familles endeuillées.

Merci à Madame MAUPIN pour son implication dans la tenue du site internet de la commune, à titre gracieux.

Je vous laisse découvrir, au fil des pages, le contenu de ce bulletin.

Bonne lecture à tous....

ETAT-CIVIL

Mariage, le 22 Juillet 2017 à Sornac entre
Jean-Jacques GRATTAGLIANO et Isabelle BURLAT,
domiciliés 12 Route des Bouygues.

Nos sincères Félicitations aux époux.



Les Anniversaires de Mariage

1 an ... COTON	9 ans ... FAIENCE	25 ans ... ARGENT	41 ans ... FER
2 ans ... CUIR	10 ans ... ETAIN	26 ans ... JADE	42 ans ... NACRE
3 ans ... FROMENT	11 ans ... CORAIL	27 ans ... ACAJOU	43 ans ... FLANELLE
4 ans ... CIRE	12 ans ... SOIE	28 ans ... NICKEL	44 ans ... TOPAZE
5 ans ... BOIS	13 ans ... MUGUET	29 ans ... VELOURS	45 ans ... VERMEIL
6 ans ... CHYPRE	14 ans ... PLOMB	30 ans ... PERLE	46 ans ... LAVANDE
7 ans ... LAINE	15 ans ... CRISTAL	31 ans ... BASANE	47 ans ... CACHEMIRE
8 ans ... COQUELICOT	16 ans ... SAPHIR	32 ans ... CUIVRE	48 ans ... AMETHYSTE
	17 ans ... ROSE	33 ans ... PORPHYRE	49 ans ... CEDRE
	18 ans ... TURQUOISE	34 ans ... AMBRE	50 ans ... OR
	19 ans ... CRETONNE	35 ans ... RUBIS	55 ans ... AIGUE MARINE
	20 ans ... PORCELAINE	36 ans ... MOUSSELINE	60 ans ... DIAMANT
	21 ans ... OPALE	37 ans ... PAPIER	70 ans ... PLATINE
	22 ans ... BRONZE	38 ans ... MERCURE	75 ans ... ALBATRE
	23 ans ... BERYL	39 ans ... CREPE	80 ans ... CHENE
	24 ans ... SATIN	40 ans ... EMERAUDE	



Décès le 03 Juillet 2017, à USSEL, de Madame DAGUENET Annie, domiciliée Foyer des Tamaris, à l'âge de 63 ans.

Décès le 10 Juillet 2017, à SORNAC, de Madame TERNAT Lucette, veuve MARTINEZ, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 97 ans.

Décès le 21 Juillet 2017, à USSEL, de Monsieur LAMOURE René, domicilié 2 Route de l'Étang, à l'âge de 94 ans.

Décès le 22 Juillet 2017, à TULLE, de Monsieur VIALLE William, domicilié 3 Impasse du Lierre, à l'âge de 44 ans.

Décès le 31 Juillet 2017, à USSEL, de Madame DROUEN Janine, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 80 ans.

Décès le 13 Août 2017, à SORNAC, de Madame EBRAN Simonne, Jacqueline, Marie, veuve LE CALVEZ, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 82 ans.

Nos sincères condoléances aux familles endeuillées.



On nous prie d'annoncer la naissance
de Léa BAUER,
née le 28 Mai 2017 à SURESNES
(Hauts de Seine),
petite fille de Monsieur Jean-Paul DEVIGNE

Félicitations et Bienvenue à Léa

INFOS COMMUNALES

DONS :

Dons de 300 € de Madame KASBARIAN Suzanne (Moulin des entours) à la Caisse des Ecoles.

Un grand merci à la famille KASBARIAN, qui depuis de nombreuses années réalise gracieusement, le calendrier de l'équipe de foot l'US SORNAC.

Quête mariage : Don de 60,18 € au profit de la Caisse des Ecoles.

Don de nombreux lots de la part de Monsieur Guy COUDERT à la municipalité.

Don anonyme de 25 € à la commune de SORNAC.

POUR RAPPEL :



Les paiements de factures d'eau par **chèque** ou **espèces** (pas plus de 300 €) doivent se faire **uniquement** à la Trésorerie de Bugeat aux coordonnées suivantes :

TRESORERIE DE BUGEAT

3 Rue De L'Étang Des Saules
19170 Bugeat

Téléphone : 05.55.95.50.39

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h30

En ligne : <http://www.impots.gouv.fr>

Courriel : t019003@dgfip.finances.gouv.fr



**Merci de ne pas mettre de chèque de règlement
dans la boîte aux lettres de la Mairie**



Le repas des aînés aura lieu le **samedi 02 Décembre 2017** à midi.

Il sera préparé par Nathalie et Hervé DALLET
du Bar La Fontaine.

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Veuillez, dès à présent, si vous souhaitez participer à cette manifestation, vous inscrire à l'accueil de la Mairie. Merci.

Les colis gourmands seront distribués par les conseillers municipaux pour les personnes ne pouvant se rendre au repas.

A l'EHPAD, la commune paiera une manifestation à l'ensemble des résidents pour Noël.

INFOS COMMUNALES



- A partir du mois de novembre, vos démarches s'effectueront uniquement par télé-procédures et les démarches aux guichets seront définitivement supprimées.

De même, depuis le 25 septembre 2017, la sous-préfecture d'Ussel n'accepte plus les demandes de dossiers cartes grises ou permis de conduire déposés au guichet.

Vous pouvez d'ores et déjà obtenir votre carte grise ou votre permis de conduire sans vous déplacer à la préfecture ou à la sous-préfecture en utilisant les télé-procédures.

Pour effectuer vos démarches liées :

au permis de conduire : connectez-vous sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

à la carte grise : connectez-vous sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Tous les éléments (données d'état civil, photo, signature, pièces justificatives □) sont transmis par internet de manière sécurisée.

Vous devrez préalablement créer un compte ANTS ou, pour être identifié plus rapidement, connectez-vous simplement avec « France Connect » en sélectionnant un compte existant pour vous identifier : Impôts.gouv.fr, Ameli.fr, Loggin LaPoste.

Si vous ne disposez pas d'ordinateur et de connexion internet, **un point numérique** est mis à votre disposition au sein des locaux :

- De la SOUS PREFECTURE DE LA CORREZE :
- **Lundi, Mercredi, Vendredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h**
- **Mardi, Jeudi : de 8h45 à 11h45**
- De la SOUS PREFECTURE DE BRIVE :
- **Lundi, Mercredi, Vendredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h**
- **Mardi, Jeudi : de 8h45 à 11h45**
- De la SOUS PREFECTURE D'USSEL :
- **Lundi, Mercredi, Vendredi : de 13h15 à 16h**

<p>Signature</p> <p>Date</p> <p>Non</p> <p>Demander</p> <p>Ce dossier permet de créer pendant une période d'un mois au maximum</p> <p>(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES</p>	<p>(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)</p> <p>(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)</p> <p>(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)</p> <p>(G.1) Poids à vide national</p> <p>(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée</p> <p>(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat</p> <p>(J.1) Genre national</p> <p>(J.2) Catégorie du véhicule (CC)</p> <p>(K) Carrosserie (CC)</p> <p>(K.1) Carrosserie (désignation nationale)</p> <p>(K.2) Cylindrée (en cm³)</p> <p>(K.3) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)</p> <p>(K.4) Type de carburant ou source d'énergie</p> <p>(K.5) Puissance administrative nationale</p> <p>(K.6) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocyclettes)</p> <p>(L) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur</p> <p>(L.1) Nombre de places debout (en cas d'échec)</p> <p>(L.2) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))</p> <p>(L.3) Niveau de la teneur en CO₂ (en g/km)</p> <p>(L.4) Indication de la classe environnementale de réception CE mention de la version applicable en vertu de la directive 2002/20/CE ou de la directive 85/77/CEE</p> <p>(M) Montant de la taxe proportionnelle régionale en Euro</p> <p>(M.1) Montant de la taxe additionnelle parafiscale en Euro</p> <p>(M.2) Montant total de la taxe à acquies en Euro</p> <p>(N.1) à (N.4) Mentions spécifiques</p>	<p>Republique Française</p> <p>Communauté européenne</p> <p>Ministère des Transports</p> <p>Certificat d'immatriculation</p> <p>Permis de circulation; Overdelen e register; Registrempapier; Zulassungsbekräftigung; Registrationsurkunde; Motorfahrzeug; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrogrise grise; Registracni listina; Registrogrise; Certificate of registration; Kennzeichen; Overdel; Registracni; Certificate de matricule; Overdelen e register; Permis de circulatie; Registrationsurkunde; Registrationsbescheinigung</p> <p>(A) Numéro d'immatriculation</p> <p>(A.1) Numéro d'immatriculation auquel se réfère le certificat précédent</p> <p>(B) Date de la première immatriculation du véhicule</p> <p>(C) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation</p> <p>(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire</p> <p>(C.2) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation est le propriétaire du véhicule</p> <p>(C.3) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule</p> <p>(C.4) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété</p> <p>(D) Marque</p> <p>(D.1) Type, variante (si disponible), version (si disponible)</p> <p>(D.2) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)</p> <p>(D.3) Dénomination commerciale</p> <p>(E) Numéro d'identification du véhicule</p> <p>(F) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)</p>
---	---	---

Un médiateur numérique, formé aux télé-procédures, vous assistera, selon vos besoins, dans vos démarches."

BOUCHERIE COMMUNALE :

La boucherie communale ouvrira le Vendredi 13 Octobre 2017. Monsieur Thierry VAISSIER (Boucher, Charcutier, Traiteur) vous accueillera dans ce bâtiment historique réaménagé. Celui-ci vous proposera exclusivement de la viande Limousine et des produits locaux de qualité (Bœuf, Veau, Agneau, Porc, Volailles, Plats cuisinés et préparés).

La commune a souhaité faire cet investissement essentiel au bon fonctionnement de la chaîne commerciale de Sornac.

Depuis le départ de l'ancien boucher, les commerces ont perdu une partie de leur chiffre d'affaire.

Il faut bien comprendre que les administrés allant sur d'autres communes pour acheter de la viande, profitaient d'être sur place pour faire le reste de leurs courses...

Aujourd'hui les Sornacois disposent ainsi de tous les commerces de proximité.



SON FINANCEMENT

Les travaux d'aménagements, sont financés à 60,66% par les Subventions (Europe, Région, Département). Les 39,34% restants sont autofinancés par la commune et compensés par les loyers mensuels versés par le locataire (450 €/mois).

> Acquisition du bâtiment : 45 000 €	> Subventions : 24 600 €
> Travaux d'aménagements : 202 658,49 € HT	> Subventions : 122 929 €

A noter que les vitrines réfrigérées et le matériel fixe (installation frigorifique, haute aspirante, portique à viandes, panneaux alimentaires, plonge, lave-mains) sont financés par la commune. Tout le matériel de production a été financé par Monsieur VAISSIER.

Travaux d'aménagements de l'escalier et de l'étage : 15 149.49 € HT

A noter que l'étage sera équipé, dans l'avenir, d'un logement destiné à la location.



PROFESSIONNELS & ENTREPRISES

« Achetez ce mois ci, payez le mois prochain »

Pour en bénéficier,
pensez à la « CARTE PRO PRIVILEGE »
pour vos affranchissements de courriers, colis....

Pour plus de renseignements,
s'adresser à l'Agence Postale Communale de Sornac
Tel 05 55 46 25 72 ou apcsornac@orange.fr

La deuxième vague de pièces de Monnaie de Paris en argent d'une valeur de 10 € est arrivée !

ÉDITION LIMITÉE DE MONNAIES
EN ARGENT ET EN OR



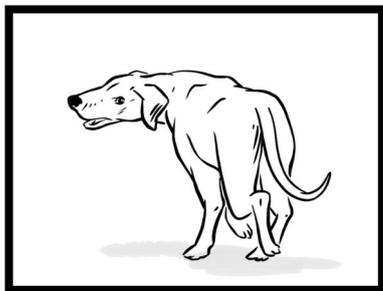
Elles sont à votre disposition dans votre
Agence Postale Communale :

Aquitaine, Toulouse, Côte d'azur, Touraine,
Bretagne, Nord, Alpes, Bourgogne, Alsace,
Lorraine, Paris univers et Outre Mer

A offrir ou à s'offrir....



Modèle AQUITAINE



CHIENS ERRANTS : DIVAGATIONS REPETEES OU ANIMAL

SUSCEPTIBLE DE PRESENTER UN DANGER

Article L 211-23 du code rural

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

La mairie est fréquemment contactée pour des signalements de chiens errants. Par conséquent, désormais, en cas de divagation répétée, la commune se verra contrainte de prendre un arrêté municipal envers tout propriétaire/détenteur d'animaux, de mise en demeure de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher la divagation répétée du ou des animaux telles que:

- l'aménagement d'un enclos pour tenir le ou les animaux enfermés,
- l'obligation d'attacher l'animal à l'extérieur,
- la pose ou des réparations de clôtures.

A défaut d'engagement écrit du propriétaire/détenteur, ou faute d'éléments nouveaux et satisfaisants dans un délai défini par arrêté, le maire peut prendre un arrêté municipal ordonnant le placement du ou des animaux dans un lieu de dépôt. En cas de mise en demeure non respectée, le maire, accompagné des gendarmes et de tout autre service qu'il juge utile, peut ainsi se rendre au domicile du propriétaire ou du détenteur pour se saisir du ou des animaux et remettre l'arrêté municipal ordonnant le placement du ou des animaux. Si les mesures prescrites pour faire cesser la divagation (et inscrites dans l'arrêté de placement dans un lieu de dépôt) ne sont pas respectées après un délai franc de 8 jours ouvrés, le maire peut après avis d'un vétérinaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, autoriser l'euthanasie ou la cession du ou des animaux à une association de protection des animaux.

A noter qu'en cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire peut faire procéder sans délai à l'euthanasie de l'animal après avis d'un vétérinaire désigné par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

INFOS COMMUNALES

Vous avez la charge d'une personne dépendante à votre domicile, vous ne pouvez vous absenter que très rarement. Pour cela, il vous faut trouver une personne de confiance, peut être une aide ménagère, un voisin disponible, mais toujours avec une durée limitée dans le temps et avec, pour vous, un sentiment de culpabilité.

L'ACCUEIL DE JOUR ITINERANT SUR LE PLATEAU DE MILLEVACHES EST LA SOLUTION IDEALE !

Cette action, portée par la conférence des financeurs est financée **pour cette année** par le Conseil Départemental, l'ARS, les caisses de retraites et les mutuelles...

Tous les mercredis, sur Sornac, deux professionnelles salariées de l'ADAPEI peuvent accueillir vos proches.



Il s'agit de :

Ludivine BROUSSE : Aide médico psychologique, accompagnement socio éducatif

Sandrine BRINDEL : Aide soignante



Toutes deux sont complémentaires dans leurs compétences pour accueillir les personnes, quels que soient leur pathologie et leur niveau de dépendance. Les deux animatrices résident sur le plateau de MILLEVACHES et connaissent donc fort bien ce territoire.

Des animations diverses sont proposées à chaque accueil, selon les goûts et le rythme de chacun, autour d'une pause gourmande.

Les personnes arrivent à l'heure qui leur convient, sur le créneau horaire de 13h30 à 18h00 à la salle « Mille sources ». Cette amplitude horaire doit permettre à l'aidant, sur le temps d'accueil de son proche, d'aller faire des courses, de se rendre à des rendez vous médicaux ou tout simplement de souffler un peu, vous en avez le droit.

DES PLAQUETTES D'INFORMATION SONT A VOTRE DISPOSITION POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE ET A L' INSTANCE DE SORNAC

Vous pouvez également contacter :

Madame VEYSSIERE, Responsable SAP de l'ADAPEI au 06 11 93 13 53

Madame JOUGOUNOUX, Coordinatrice SAP de l'ADAPEI au 07 71 44 16 60

Mesdames BROUSSE et BRINDEL au 06 37 83 69 91

C'est une chance pour nous que d'avoir un tel service piloté par des gens de qualité. Afin qu'il perdure, il est nécessaire de l'utiliser. N'hésitez pas à en parler autour de vous pour le faire connaître.

Martine CHASSAING

Présidente de l'Instance de Coordination de Sornac

Lestards, le Dimanche 23 Juillet 2017

De nombreux élus étaient invités par le Maire, Monsieur Christophe PETIT, pour le vernissage du premier salon des artistes du Plateau de Millevaches et des Monédières.

De nombreuses œuvres étaient présentées à la salle polyvalente puis dans un magnifique écrin, l'Eglise Saint Martial.

Jean-François LOGE et Martine CHASSAING ont longuement admiré une statue en bois de la Vierge réalisée par un Sornacois. Il s'agit de notre sculpteur, Monsieur Daniel VUOSO, bien connu pour ses sculptures, entre autres, de champignons.

Notre artiste, très apprécié pour son talent et sa gentillesse a représenté avec brio, son village.

Chapeau l'artiste...



Monsieur LOGE et Monsieur VUOSO

*Monsieur VUOSO avec
Monsieur le Député de la Corrèze*

La compagnie de gendarmerie d'USSEL communique :

Depuis le 01 avril 2017, un dispositif est mis en œuvre entre les gendarmeries de la Corrèze et de la Creuse.

La brigade de proximité de SORNAC (19) et la brigade autonome de LA COURTINE (23) travaillent désormais en synergie, afin d'apporter une réponse immédiate de la Gendarmerie, à tout problème de sécurité, en Haute Corrèze ainsi que sur le sud de la Creuse.

Cette expérimentation propose la mise en œuvre d'un appui interdépartemental mutuel permettant aux militaires des deux entités de se renforcer. Ce dispositif vise à réduire les délais d'intervention en assurant la continuité du service public dans les enclaves départementales.

Cet appui interdépartemental intervient principalement :

- sur les communes de SORNAC, BELLECHASSAGNE, SAINT REMY et ST SETIERS concernant la brigade territoriale autonome de LA COURTINE
- sur l'ensemble de la circonscription de LA COURTINE concernant la brigade de proximité de SORNAC.

Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation en fin d'année 2017.



Nous souhaitons la bienvenue à l'Adjudant Frédéric DENIS, précédemment sur l'île de FAA'A en Polynésie Française qui a pris ses fonctions à la tête de la brigade de gendarmerie de Sornac, depuis le 02/08/2017 en remplacement de l'Adjudant BLERON.

Il est originaire de la région parisienne et âgé de 42 ans. Bienvenue également à sa femme originaire de Tahiti.

Son équipe a été renforcée d'un Gendarme Adjoint Volontaire,
Madame ABDALLAH Toufiathil.

Naissance le 25 Juillet 2017 à Limoges
de Jean-Hugo, François, Pascal BOIVERT,
fils de Marion CORBANESE et de Nicolas BOIVERT,
petit fils de Annie et Jean-François BOIVERT.



Nous présentons nos sincères félicitations au gendarme Marion CORBANESE
de la brigade de Sornac ainsi qu'à son conjoint et à sa famille.

Bienvenue à Jean-Hugo.

Columbarium

Nous allons procéder dès la 2ème quinzaine de décembre à une extension du columbarium. Les travaux seront réalisés par « Alliance Marbrerie ».



Un dépositoire pour cérémonie sera, à cette occasion, offert par l'entreprise.

La petite porte située en haut de l'ancien cimetière s'est vue dotée d'une arrivée d'eau et d'un container pour déchets verts.



ACQUISITION D'UN VEHICULE : KANGOO ZE 100% ELECTRIQUE

Dans le cadre de la mutualisation de la Cantine Scolaire avec la Cuisine de l'Ehpad, un véhicule utilitaire adapté était indispensable afin de transporter les préparations des repas de l'Ehpad à l'Ecole. (Transport de containers pour liaisons chaude et froide).

Après plusieurs consultations avec les élus, il s'avérait important d'utiliser un véhicule économique et écoresponsable.

Ayant définitivement abandonné l'idée d'acquérir un utilitaire fonctionnant au carburant d'un coût moyen de 15000 €, le choix s'est porté sur un véhicule KANGOO ZE 100% Electrique d'occasion avec 10900 km au compteur pour 8500 € TTC.

Le chargement de la batterie électrique se fait aux ateliers communaux.



Un nettoyage et des réparations du sol de l'aire de jeux du camping ont été dernièrement réalisés par la SARL FROMENT de la commune d'Alleyrat.

Le remplacement du petit mur d'escalade de cet ensemble de jeux interviendra en octobre/novembre.

INFOS COMMUNALES



Réunion de chantier avec l'architecte, Monsieur VARIERAS, les entreprises, les représentants de l'EHPAD et les élus de la commission travaux.

Une rampe d'accès a été aménagée pour permettre la livraison des repas à la cantine scolaire.



La cuisine, avec du matériel inox, d'un entretien plus aisé et correspondant aux normes actuelles est fonctionnelle depuis la rentrée scolaire.

Des lavabos à hauteur adaptés ont été installés pour faciliter le lavage des mains des grands et des petits avant de passer à table.



Aménagement de placards inox et d'une plonge.



INFOS COMMUNALES

À LOUER

- logement : 5 Place de L'Eglise (3ème étage-ascenseur jusqu'au 2ème) surface : 92.68 m2 - T4

(cuisine, séjour, 3 chambres, 1 salle de bain, 1 WC, 1 buanderie), chauffage fioul. loyer de l'ancien locataire : 415.87 € + acompte de chauffe mensuel (70 € ancien locataire à titre indicatif) avec régularisation annuelle.

- logement : 11 Rue des Ecoles (2ème étage) surface : 86 m2 - T3

(cuisine, séjour, 2 chambres, 1 salle de bain, 1WC), chauffage fioul.

Loyer de l'ancien locataire à titre indicatif : 290.13 € + acompte de chauffe mensuel (90 € ancien locataire à titre indicatif) avec régularisation annuelle.

A VENDRE

Lotissement de la Croix de May, terrains à bâtir viabilisés.

Contactez la Mairie de Sornac. 05.55.94.61.27



De nombreux logements face à l'étang sont également disponibles,

pour ce faire, contacter :

Corrèze Habitat - Résidence les Genêts – Boulevard de la Jaloustre – 19200 USSEL

Tél. : 05 55 96 21 39 – Fax : 05 55 96 20 91 - E-mail : ussel@correzehabitat.fr

A DISPOSITION DU PUBLIC



Une benne de 30 m³, destinée aux encombrants, est placée, à titre d'essai, devant le bâtiment communal du Champ de la Croix, face à la station service.

En effet, les employés communaux n'ont pas vocation à se substituer à une entreprise de déménagement...

Parfois 5 camions pleins pour 1 foyer !

Il est regrettable qu'ils consacrent autant de temps pour une action qui peut être réalisée au fur et à mesure par les particuliers.

Merci à Monsieur NOAILLES Eric qui a ouvert la voie en apportant lui-même son volume important d'encombrants à la benne.

Cette formule est bien utile car elle évite à l'usager un voyage à la déchetterie de La Courtine.

Cependant, elle sera renouvelée **uniquement** si les consignes sont strictement respectées (pas de déchets verts, ni d'ordures ménagères).

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'amener leurs encombrants à la déchetterie, problème de moyen de locomotion..., il est toujours possible de s'inscrire à la Mairie pour un ramassage, exceptionnel, par les employés communaux.



Points d'apports volontaires (Verres, cartons etc...), il en existe 3, à votre disposition :

- 1 Route de l'Etang
- 1 derrière l'Agence Postale Communale
- 1 au Champ de la Croix (face à la station service)

SÉANCE DU 4 AOUT 2017 À 20H00

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, M. METADIER, M. MARLEIX, M. VEYRES, Mme CHAUSSADE, M. DUTHEIL, M. DESHOULLERES, M. GAUDONNEIX, M. MAUPIN

ABSENTS : M. BORDET, Mme CISTERNE, Mme WILHEMS, M. CISTERNE.

Dotation d'équipement des territoires ruraux : dépôt d'un dossier complémentaire de demande de subvention pour la rénovation du sol du gymnase

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le dépôt d'une demande de subvention pour cette opération à hauteur de 30% (taux pivot, *déterminé suivant données financières de la commune*) du coût HT, au titre de l'aménagement de petits équipements sportifs, avec un plafond d'assiette éligible de 50 000 €, soit une subvention sollicitée de 4 125 €. Le coût a été estimé suivant devis établi par la SARL SOL FROMENT-19200 ALLEYRAT, à 13 750 € HT soit 16 500 € TTC.

La commune a obtenu du Conseil départemental une subvention équivalente pour cette opération.

Mutualisation et mise aux normes des cuisines de l'Ehpad et de la cantine : participation à l'amortissement du matériel financé par l'Ehpad

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de contribuer à l'amortissement des équipements de cuisine installés dans les cuisines de l'Ehpad, la commune ayant vocation à préparer les repas de la cantine scolaire au sein de l'Ehpad. L'Ehpad relevant de l'instruction comptable M22, la dépense correspondante entre dans le champ de l'amortissement obligatoire. Cette technique comptable permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La dépense totale (équipements de cuisine et maîtrise d'œuvre concernant ces équipements) s'établissant à 102 482.12 € HT, le rapport de 10 080 repas annuels cantine et accueil de loisirs/47 450 repas annuels Ehpad a été retenu pour approuver cette dépense prévisionnelle pour la commune de 17 080.35 € sur une durée globale de 6 ans, soit 2 992.70 € par an versés à l'Ehpad. Le montant définitif figurera dans une convention de répartition des charges de fonctionnement liées à la préparation des repas en commun qui sera conclue avec l'Ehpad.

Les communes de moins de 3500 habitants n'entrent pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire. La commune pratique cependant l'amortissement obligatoire pour le budget de l'eau et de l'assainissement.

Haute Corrèze Communauté : Transfert de compétence « aménagement numérique-communications électroniques »

Par délibération en date du 20 février 2017, le conseil communautaire a donné un accord de principe sur le projet 100 % fibre en Corrèze mené par le département. Le syndicat de la Diège prend pleinement part à ce projet en apportant son soutien, principalement financier, au syndicat mixte Dorsal, pour l'ensemble de son périmètre historique.

Le dispositif permettant d'optimiser au maximum les sources de financement public s'est avéré être la prise de compétence visée à l'article L1425-1 du CGCT par Haute-Corrèze Communauté. A l'issue de cette évolution statutaire, Haute-Corrèze Communauté se substituera aux communes historiques du syndicat de la Diège au titre de cette compétence, et par conséquent, deviendra adhérente au syndicat de la Diège.

Haute-Corrèze Communauté disposera ainsi de l'exercice de la compétence « aménagement numérique » sur le territoire de ses communes membres qui ne sont pas adhérentes au syndicat de la Diège et pourront, à ce titre, procéder au versement de subventions au profit de Dorsal pour financer le déploiement du projet sur le périmètre des communes qui ne sont pas incluses dans le périmètre historique du syndicat de la Diège.

Le reste à charge des travaux sera financé par Haute-Corrèze Communauté via le versement d'une subvention au syndicat Dorsal pour un total estimé à 1 172 400 €.

Les communes membres de la communauté de communes devant, conformément à l'article L 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, se prononcer sur cette adhésion, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce transfert, approuvé par Haute Corrèze Communauté le 18 mai 2017.

Pour mémoire le transfert d'une compétence intervient après notification par la communauté de communes de sa décision à l'ensemble des maires de ses communes-membres qui doivent par délibération se prononcer dans un délai de 3 mois. Le transfert est confirmé si les conditions de majorité requises lors de la création de l'établissement sont remplies c'est-à-dire : soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population. S'ajoute la condition, pour les communautés de communes, de l'accord des ou de la commune-membre dont la population est supérieure au quart de la population totale de l'établissement (article L.5211-5 §II 1° du CGCT).

Habilitation funéraire : renouvellement

Le conseil municipal, à la majorité, a sollicité le renouvellement pour une nouvelle période de 6 ans de l'habilitation pour l'exercice des opérations funéraires (inhumation, réduction de corps...).

Budget principal / Décision modificative n°1 : constatations subventions diverses

Le conseil municipal a constaté au chapitre 13 l'attribution des subventions suivantes :

- 6 090 € de subvention départementale pour les travaux intérieurs à l'agence postale,
- 13 325 € de subvention départementale pour le programme de voirie réalisé en 2016 (programme plus conséquent réalisé en 2016 au titre des années 2016/2017/2018),
- 20 239.17 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le renforcement et l'assainissement de la VC n°10 de la RD 117 à la RD 174, située au-dessus du village de Combret, d'une longueur de 2108 ml, réalisés en 2016,
- 40 000 € au titre d'une 1ère tranche de travaux concernant 400 ml de voirie du projet de création d'un cheminement au moins d'un côté de la rue de l'arbre de May jusqu'à la route de Beaune (Foyer occupationnel/Maison d'accueil spécialisée),
- 6 081 € au titre de la deuxième part de la 1ère enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local, sur la priorité thématique suivante : *mise aux normes (et notamment mise en accessibilité des établissements recevant du public) et sécurisation des équipements publics*, en vue des actions retenues dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée pour la salle polyvalente, le club des mille sources et le foyer rural,
- 4 125 € de subvention départementale en vue de la rénovation du sol du gymnase de l'école.

Ces constatations ont permis la diminution de l'emprunt prévisionnel inscrit concernant l'opération de Mutualisation et mise aux normes des cuisines de l'Ehpad à hauteur de 89 860.17 €.

Budget principal / Décision modificative n°2 : ajustement des crédits prévus concernant le FPIC fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le conseil municipal, à l'unanimité, a constaté la diminution des crédits inscrits concernant le reversement du fonds (recette pour la commune) à hauteur de 12 646 € : 3 891 € à percevoir en 2017 contre 16 537 € perçus par la commune en 2016. La contribution au fonds (dépense pour la commune) a diminué de 769 € : 4 596 € prélevés en 2017 contre 5 635 € prélevés en 2016.

Les montants n'étaient pas publiés lors du vote du budget, ce dernier avait par conséquent été établi sur la base de l'historique de 2016.

Depuis 2012, ce dispositif national de péréquation horizontale consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de les redistribuer aux collectivités plus en difficulté. Sont pris en compte le potentiel financier de l'ensemble intercommunal (communauté de communes et communes membres), le potentiel fiscal. La répartition communauté de communes/commune est modifiable par vote de la communauté de communes.

Pour l'équilibre de cette décision modificative, le conseil a également diminué à hauteur de 11 877 € les crédits dépenses de l'opération Mutualisation et mise aux normes des cuisines de l'Ehpad et de la cantine compte tenu des montants des marchés signés avec les entreprises, inférieurs aux estimatifs.

Le coût global de cette opération s'élevait pour l'Ehpad et la commune, au stade avant-projet détaillé, respectivement à 99 008,00 € HT et 318 531,08 € HT. Il s'élevait à la signature des marchés respectivement à 103 482,12 € HT et 272 626,35 € HT.

CONSEILS MUNICIPAUX

Budget principal / Décision modificative n°3 : intégration de la quote-part du résultat de la communauté de communes Bugeat Sornac suite à dissolution

Par délibération du 8 décembre 2016, le conseil communautaire avait approuvé les modalités de retour d'actifs et de passifs concernant la dissolution de la communauté de communes Bugeat Sornac et notamment la répartition de sa trésorerie à la clôture des comptes entre les communes suivant leurs populations DGF (= *population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)*).

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la reprise de sa quote-part de résultat, soit en fonctionnement un résultat positif de 38 736.34 € et en section d'investissement un résultat négatif de 13 419.71 €. Le solde de 25 316.63 € a été crédité au chapitre dépenses imprévues afin de pouvoir régler la quote-part des dernières factures reçues par l'ancienne communauté de communes.

Budget eau et assainissement / Décision modificative n°1 : constatations subventions diverses

Le conseil municipal, à l'unanimité, a augmenté les crédits inscrits à l'article 131 Subventions d'équipement à hauteur de 46 345 € soit 40 821 € de subventions obtenues pour l'Etude/Diagnostic en vue de la réhabilitation du réseau d'assainissement (étude subventionnée à 80 % du montant HT) et 5 524 € obtenus pour l'étanchéité de la coupole du réservoir du Monteil (subvention à hauteur de 20 % du montant HT).

Budget eau : créances irrécouvrables

Le conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de Mme la Trésorière du 26 Juillet 2017, considérant les motifs d'irrécouvrabilité exposés par le Maire (erreurs modiques de paiement), a approuvé l'admission en non-valeur de 7.84 € concernant différentes factures de ce budget.

Budget eau et assainissement : Décision modificative n°2 : ajustement de crédits pour créances irrécouvrables

Le conseil municipal a approuvé l'inscription de 50 € de crédits supplémentaires pour les créances admises en non-valeur. Les crédits figurant au chapitre dépenses imprévues ont permis ce virement de crédits.

Interconnexion de Clamoudeix à l'UDI (unité de distribution) du Bourg / Acquisition emprise réservoir du Puy Chabrier

Le projet d'interconnexion du village de Clamoudeix pour remédier à la radioactivité supérieure aux références de qualité ayant consisté notamment en l'abandon du captage et du réservoir de Clamoudeix, l'abandon du réservoir de Laval et la construction d'un réservoir au Puy Chabrier, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition pour l'euro symbolique de la portion de parcelle indiquée ci-dessous et la prise en charge des frais correspondants à la rédaction par une juriste de l'acte d'acquisition :



Section	N° de parcelle d'origine	Surface Parcelle d'origine	Contenance Emprise réservoir objet de la donation
E	558	6ha04a65ca	3a28ca

A F F A I R E S D I V E R S E S

Service administratif : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour une période allant du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2017 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'aide au service administratif de la mairie à temps complet, avec suivant nécessité de service, réalisation d'heures supplémentaires.

La durée maximale de recrutement sur ce motif est de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs. Les missions principales dans le cadre de ce contrat seront la poursuite du suivi de l'opération Boucherie, notamment la finalisation du dossier de subvention européenne (complétude du dossier toujours en cours et future demande de versement), mais également le suivi des aménagements restant à effectuer en matière d'accessibilité des salles recevant du public (foyer rural, salle polyvalente, club des 1000 sources), et le lancement des études pour les opérations Pharmacie et réhabilitation du club des 1000 sources.

Budget principal Décision modificative n°4 : crédits pour contrat d'accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'ajustement des crédits de dépenses de personnel de l'exercice 2017 (brut et charges patronales) à hauteur de 16 502 €.

La diminution des crédits dépenses de l'opération Mutualisation et mise aux normes des cuisines de l'Ehpad et de la cantine à hauteur de 21 123 €, compte tenu des montants des marchés signés avec les entreprises, inférieurs aux estimatifs, a notamment permis l'augmentation de crédits précitée.

Restauration de la fontaine de la Vialle/Demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Opération restauration et valorisation du patrimoine bâti » du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin en vue de cette opération pouvant être subventionnée à hauteur de 30% du coût HT avec un plafond d'assiette éligible de 8 000 €. Une subvention de 630 € a donc été sollicitée. La dépense a été estimée selon le devis établi par l'ESAT de Sornac à 2 100 € (pas de TVA).

Budget principal Décision modificative n°5 : Subvention Course cycliste 7 octobre 2017/Union cyclisme Felletin

Le conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 450 € et la prise en charge sur l'article budgétaire 6232 "Fêtes et cérémonies" d'un vin d'honneur pour cette manifestation.



*** PAROISSE de SORNAC ***

Le catéchisme reprend !

Parents qui avez un enfant en CE2, CM1, CM2... ou de 8 à 11 ans, vous êtes les bienvenus et vous pouvez l'inscrire au plus tôt, soit auprès de Mme Andrée MURAT (05 55 94 60 14) , de Mme Luce MALLEPEYRE (05 55 94 6010) ou au presbytère d'USSEL ou auprès de l'abbé Vincent DAMIAN (06 07 96 69 61).

Les rencontres ont lieu au presbytère de SORNAC le vendredi de 15h45 à 17h00.

Il n'est jamais trop tard pour s'inscrire !

MESSES DOMINICALES à SORNAC :

Dimanche **8 octobre** à 11h.

Fête paroissiale de notre groupement paroissial : samedi 14 et dimanche 15 octobre à la salle polyvalente d'USSEL.

Pendant la soirée du samedi soir, après le dîner qui sera servi à 19h, vers 21h00, spectacle avec la participation d'un fakir...

Messe anticipée de Toussaint, le 29 octobre à 11h à SORNAC.

Pour Toussaint, messe pour le groupe de paroisses de SORNAC à **Saint-SETIERS, le 2 Novembre à 9h00.**

- Dimanche **19 novembre à 11h**, messe à **SORNAC**.
- Dimanches **3 et 17 décembre à 11h**, messe à **SORNAC**.

Mouvement Chrétien des Retraités (M.C.R.) :

Nos rencontres reprendront lundi 16 octobre et tous les troisièmes lundi du mois de 14h30 à 16h30 au presbytère de SORNAC...

Ces réunions conviviales et toujours sympathiques sont ouvertes à tout retraité !

La bonne humeur et l'esprit de partage sont requis... Venez nombreux !

Enfin les rencontres chrétiennes avec les résidents des Tamaris ont déjà repris sous la responsabilité de Micheline MICHAU et de l'abbé Vincent DAMIAN, une fois par mois le samedi matin, habituellement ou parfois le vendredi.

La célébration de NOËL aura lieu vendredi 22 décembre à 10h30.

DATE à RETENIR :

La Profession de FOI de Laurine sera célébrée le jeudi 10 mai 2018 à 11h, jour de l'Ascension et les Premières Communions se feront le même jour.

SORNAC Téléthon 2017



L'association Foyer rural prend en 2017 le relais de l'association Couleur Vitalité pour être association support du Téléthon à Sornac. Toute personne/structure souhaitant apporter un soutien matériel, humain, financier à cette manifestation est la bienvenue et peut contacter à ce sujet Mme Marie-Ange Brandebourger au 05 55 94 67 20 ou par mail à Ma-br@orange.fr

Grâce à la générosité de tous, 2 551,04 € avaient pu être reversés en 2016 à l'AFM Téléthon.

Ci-dessous le programme des activités de cette édition :

TOMBOLA don de lots : toute personne souhaitant faire don de lots pour la tombola peut en déposer au Bar « la fontaine ».

JACINTHES : la vente de jacinthes (2 €) est reconduite au moyen de bons de commandes déposés jusqu'au dimanche 12 novembre inclus notamment chez les commerçants, à l'agence postale, à la mairie, à la maison du département et dans les établissements de la Fondation Jacques Chirac. Les jacinthes pourront être récupérées à partir du mercredi 15 novembre après-midi.

Collecte de piles et batteries usagées au profit du téléthon : des points de collecte sont présents à l'agence postale, la maison du département, la mairie et chez les commerçants.

DEFI ECHARPE : vous souhaitez contribuer à tricoter plus de 87 kms d'écharpes et ainsi battre un record du monde au profit du Téléthon ? A vos aiguilles ! avec le point que vous souhaitez, la laine dont vous disposez. Le seul impératif est de faire des pièces de 20 cm sur un mètre pour début décembre. Ces écharpes seront cousues puis revendues l'an prochain au profit du téléthon. Pour plus de renseignement : Annie Mazaleyrat, responsable du téléthon à Meymac au 06.08.94.78.02 Le prêt et les dons de laine sont possibles (contacter le Bar la fontaine ou Annie Mazaleyrat).

Samedi 25 Novembre

Place de l'Eglise

Petit déjeuner 2 € 9H 10h30 *Réserver au 05.55.94.30.54*

Balade en VTT (enfants/adultes) 2 €, rdv à 9h, départ à 9h30

Vente de tourtous 0.50/1 € l'unité à partir de 8h30

Vente de petits éléments de décoration fabriqués par les résidents du foyer les Tamaris : 2 € chez les commerçants Sornacois durant la quinzaine précédant le 25 novembre

Vente de réalisations d'enfants effectuées sur le temps périscolaire 2 €

Repas (sur place ou à emporter) : 8 € soupe à l'oignon, tagliatelles bolognaises ou carbonara, flaugarde, café
12H 14H30 - *Réserver jusqu'au 23/11 au 05.55.94.30.54*

Tour en calèche : 2 € le tour - à partir de 14H30

Vente de crêpes de l'EHPAD : 0.50/1 € l'unité - à partir de 15H

Séances de Do In (auto-massage) avec Corine BLANCHARD-LEMESLE, praticienne en shiatsu & Do In
14h à 16h : 2 € la séance de 30 minutes

Tirage de la Tombola : 17H Vin chaud 2 €

Vente de ballons phosphorescents : 2 €, départ à 17h30 de la place de l'Eglise en vue du lâcher, retour vers 18H.

Dons à l'AFM Téléthon

Le **Bar la Fontaine** s'engage à reverser le bénéfice de sa recette du 25 novembre et le **club de foot sornacois** reversera la recette du match du 25 novembre.

Une urne pour déposer les dons sera à disposition toute la journée.

Dimanche 3 décembre

Après-midi récréative au gymnase de l'école de 14h à 17h30 par le **Comité des fêtes** qui reversera la recette des entrées. Maquillage, vente de boissons/crêpes.

LES ASSOCIATIONS

LE FOYER RURAL DE SORNAC

ACTIVITES HEBDOMADAIRES

Mardi 18h00 / 19h00 GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Mardi 19h00 / 20h00 « DO-IN » (Automassage)

Mercredi 20h00 / 21h30 ARTS CREATIFS

Jeudi 18h30 / 19h30 YOGA

Vendredi 19h00 / 20h00 PILATES



Prochaines manifestations :

Novembre : « GRATIFERIA »

Renseignements : Marie-Ange BRANDEBOURGER - 05 55 94 67 20 - Ma-br@orange.fr

Don du " club patchwork saint solve " : Une tombola a été organisée, les oeuvres des deux patcheuses ont été distribuées aux heureux gagnants de la tombola et la somme de 160 € a été ainsi récoltée et a été distribuée, par moitié au foyer rural et au comité des fêtes.

Les présidents de ces deux associations les en remercient vivement.

LES ASSOCIATIONS



La Maison du Département et de Services au Public de Sornac
vous accueille !

Comme vous le savez, la Maison du Département et de Services au Public est un lieu d'accueil et d'information pour les familles, qui sont accompagnées dans leurs démarches administratives auprès d'organismes très variés concernant l'emploi, la santé, les impôts, la retraite, la CAF...

Vous pourrez également rencontrer différents intervenants qui vous renseigneront sur l'emploi, les aides à la personne, le logement, l'enfance jeunesse, le tourisme ...

La Maison du Département et de Services au Public de Sornac vous accueille du lundi au jeudi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Votre contact : François DESPROGES
Email : fdesproges@correze.fr
Téléphone : 05 19 07 81 62



SOCIÉTÉ DE CHASSE



Le 14 Juillet 2017 s'est déroulé le concours de pétanque annuel de la Société de chasse de Sornac.

Une trentaine d'équipes étaient présentes avec une météo plutôt clémente.

La bonne humeur et la convivialité étaient à l'honneur.

Nous remercions chaleureusement tous les participants à cette journée. Rendez vous est pris pour le 14 Juillet 2018.

Enfin, pour la fête de la Saint Roch, la société de chasse a tenu à contribuer aux festivités en offrant un concert et en proposant une buvette sur la place de l'église. Là encore, le public a répondu présent.

Merci à toutes et tous pour ces moments chaleureux.

A refaire...





LES ASSOCIATIONS

INSTANCE DE COORDINATION
DE L'AUTONOMIE

DE SORNAC

1 rue de la république à

Sornac

Venez trouver des réponses à vos questions

Au point informations autonomie de l'instance

C'est un guichet de proximité où vous trouverez des informations sur les aides existantes pour le maintien à domicile, l'amélioration ou l'adaptation de votre habitat, l'aide aux aidants, les différents relais sur votre territoire, ... avec une écoute attentive de vos besoins.

N'hésitez pas à vous faire accompagner

La salariée de l'instance, Isabelle GUEROUAF possède un diplôme d'état de travailleur social, elle vous aidera à constituer les dossiers de vos différentes demandes d'aides vers les dispositifs existants en faveur des publics âgés et/ou handicapés.

Pour seulement 8€ par an, bénéficiez de tous les services proposés par l'instance

Permanences assurées par Isabelle GUEROUAF
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h à la Maison de Services Au Public
(Maison du Département) à Sornac.

05 55 96 02 58 / 06 95 31 04 34
icgcantonsornac@aliceadsl.fr

Marche bleue

Le mercredi 04 octobre en partenariat avec le centre de loisirs et l'office de tourisme de Sornac.

Cette balade, sous un soleil magnifique, a permis un échange intergénérationnel entre soixante-cinq marcheurs. Un goûter animé a clôturé cette belle manifestation



Concert de Noël
Le Dimanche 10 Décembre 2017
A 17 heures en l'Eglise Saint Roch de Sornac



Arts et Culture, Sornac, lors du concert de clôture de la Quinzaine Culturelle 2017 avait soumis au public un questionnaire afin de mieux connaître les goûts musicaux des spectateurs ; 75% des répondants ont suggéré de programmer un concert de chant gospel.

Le **gospel** est un genre de musique chrétienne qui tire son nom du vieil anglais *godspell*, qui signifie « Evangile ». Il s'est développé en même temps que le blues primitif. L'origine de ce style provient des afro-américains chrétiens évangéliques, suivant les negro spirituals, chants sacrés nés chez les esclaves noirs des États-Unis au XIX^e siècle et qui seraient à l'origine du gospel. Cette musique vocale était aussi la seule forme d'expression des esclaves noirs américains lors de la guerre de Sécession.

Pour ce concert, nous avons fait appel au groupe Gospel Fusion groupe de Limoges qui est né d'un quatuor dont les membres ont décidé de mettre en commun leur talent pour développer des actions sociales en pratiquant le chant gospel.

Le Groupe Fusion Gospel autour de Samuel Abudo et Rachel Maindo (solistes), Sandy Abudo (chef de chœur) est composé de 3 chorales Gospel et de musiciens.

Ce groupe réunit tous les milieux sociaux, toutes les générations, issus de différentes cultures afin de partager et développer le chant gospel.

Les cachets du groupe servent à financer des projets de :

- Soutien au Burkina Faso
- Soutien aux enfants de l'institut d'éducation Grossereix, établissement médico-social qui propose des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle.
- Ateliers au sein des quartiers etc....

Venez préparer Noël avec nous et entendre un groupe dont le plaisir est de chanter ensemble et de faire partager cette fraternité qu'ils cultivent.

En ce siècle où règnent les nouvelles technologies qui développent l'individualisme, cette plongée au cœur du jazz et du gospel est fortement recommandée pour le mieux vivre ensemble.



Communiqué de Presse

Bilan de la saison touristique estivale en Haute-Corrèze

L'Office de Tourisme de Haute-Corrèze a accueilli, sur juillet-août, dans l'ensemble de ses Bureaux d'information touristique, plus de 23.000 personnes. À Sornac plus particulièrement, Chantal a reçu 741 personnes.

La fréquentation des espaces d'accueil a été légèrement moins élevée que l'an dernier, et nous avons pu noter une hyper-saisonnalité du tourisme (fin juillet-19 août), qui ne concerne pas que la Haute-Corrèze mais l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, et s'explique notamment par la météo capricieuse.

Les chiffres donnés ne concernent que l'accueil physique, en guichet, il faut donc garder en tête que nombreux sont les touristes qui se renseignent...sur internet ! Lors de la brocante de La Courtine, Chantal a renseigné 573 personnes, leur donnant sans aucun doute l'envie de revenir sur notre territoire...

Dès l'automne, sur le 4^{ème} trimestre 2017 et le 1^{er} trimestre 2018, des réunions de travail se dérouleront, portant sur :

- la définition et la planification des actions à mettre en œuvre pour élaborer le schéma de développement touristique sur une échéance de 3 ans
- La constitution d'une véritable dynamique avec les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze dès le début 2018.

Le bureau d'information touristique de Sornac reprend ses horaires de période hors-saison : du lundi au vendredi, de 9H30 à 12H30 et de 13H à 17H.

Pour toute information complémentaire :

Manon Bodin

05.55.72.11.50

mbodin@otc-haute-correze.fr

Cette année, nous sommes 57 élèves à l'école.

Il y a 20 élèves en maternelle, 14 élèves en CP/CE1 et 23 en CE2/CM1/CM2
mais d'autres enfants vont arriver en janvier ...



Dans la classe de CP / CE1, il y a une nouvelle maîtresse.

Elle s'appelle Emilie Roche.

Afin de découvrir l'oeuvre produite par l'artiste Morgane KABIRY et les enfants de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Sornac (classe d'Hélène GOURDEAU, Année 2016-2017) :

« OBJECTION : Recherche objet pour sauver le monde »

N'hésitez pas à aller sur ce lien <https://creationencours.fr> puis sur l'onglet « du point de vue des écoles »

- création d'oeuvres plastiques « Objection, Recherche d'objet pour changer le monde »
Les oeuvres des enfants ont été visibles à la maison du département et de services au public de Sornac pendant l'été.
- réalisation d'une vidéo sur le même thème.



Morgane Kabiry (Artiste plasticienne), Hélène Gourdeau (la directrice) et Marie-Claude Mouty (conseillère pédagogique)





Vous exagérez ! - Variété de poivron transgénique, très apprécié des consommateurs pour l'aspect pratique de sa quadri-coloris. *Aïdan*

La mascotte - Statue du célèbre Ronald se faisant passer pour sa camarade nord-américaine allégorie de la Liberté. *Lily*

Le trophée - Trophée luxueux permettant de récompenser ceux qui font de bonnes actions. *Ethan*

La terre aérée - Dispositif refroidissant et disposant d'une soufflerie suffisante à venir à bout du réchauffement climatique. *Pierre*

Le manteau des pauvres - Manteau de fourrure de haute couture, collection hiver 2017, exclusivement réservé aux personnes sans abris et mourant dans les rues. *Etienne*

Le moulin de la vie - Dispositif transformant l'énergie cinétique du vent en énergie électrique ET capable de fabriquer de la farine, le tout permettant "alimenter" le petit pays. *Clara*

L'eau et l'huile - Souris devenue verte après avoir subi de douteuses expériences. *Laurène*

Le sauveur sur l'eau - Maison confortable et accueillante navigant en mer à la recherche de personnes dans le besoin. *Laurine*

L'extinction imaginaire - Oeuf mystérieux a priori dernier spécimen d'une espèce proche de l'extinction. *Loric*

Sans les mains - Concept culinaire nommé "Food fork" valorisant l'utilisation des couverts dans les fast-food. *Kylian*

La fin du monde - Maquette proposant une vision objective du globe terrestre le jour de la fin du monde. *Maël*

Je viens vers toi - Créature mi-bovine mi-dragon volant à travers le petit pays et s'arrêtant s'amuser avec les enfants qui ont peu de jouets. *Matéo*

Le volontaire - Accessoires et matériels permettant de sauver des vies en maîtrisant le feu. *Mathis*

La rose brisée - Rose rouge, généreuse et très émotive qui se propose de pleurer à la place de celui à qui elle est offerte. *Lise*

La vie en prison - Paire de lunettes permettant d'obtenir une vision plus gentille de la vie. *Maxime*

Une idée de blonde - Jeune et jolie lanterne portant blonde venant d'avoir un éclair de génie. *Cécilia*

BRAVO à nos génies en herbe ...

ENTRER DANS L'HISTOIRE

Nous sommes à la recherche de photos de classe, d'écoles anciennes des villages alentours ainsi que tout ce qui concerne le facteur GORSE, en vue d'une prochaine réunion.



Tous ces documents seront bien sûr numérisés et redonnés à leurs propriétaires respectifs dans les plus brefs délais.

Merci de les transmettre à la Mairie.

Contact : Isabelle GUEROUAF : 05 55 96 02 58
Marylène BAUSSAVY : 05 55 94 53 94
Eddy HERBAUT : 05 55 94 61 27

Directeur de Publication :
Jean-François LOGE

Comité de Rédaction :
Martine CHASSAING,
Danièle DECOSTERD

Nos Campagnes - 6016. Brave Facteur
Malgré la neige et la froidure,
Son arrivée est toujours sûre.